

UUDP-Viroflay

Association de Défense de l'Environnement et de Protection du Cadre de Vie

Compte-rendu du rendez-vous avec Monsieur le Maire du Mardi 27 Novembre 2018

- Etaient présents :

pour la Mairie : Monsieur le Maire, Monsieur Roland de Heulme
pour l'UUDP : Messieurs André Bassez, Gérard Bourguelle, Bruno Doublier,
Sylvain Hellard, Bruno Millet.

Après avoir remercié Monsieur le Maire d'avoir bien voulu recevoir les membres du Bureau de l'UUDP-Viroflay, les différents points prévus à l'ordre du jour sont abordés :

1) Point sur l'urbanisation à Viroflay :

1.1) **Question** : Pour connaître facilement les projets de construction envisagés dans la ville, l'UUDP demande de recevoir directement de la Mairie les fiches indiquant les dépôts et les acceptations des permis de construire ou bien de les mettre sur le site de la ville.

Réponse : Monsieur le Maire indique qu'il n'envisage pas de mettre la liste des permis de construire sur le site de la ville car cela aiderait trop les promoteurs et les constructeurs qui appellent trop facilement les pétitionnaires pour leur offrir leurs services. Il réserve sa réponse pour l'envoi à notre Association des fiches affichées sur les tableaux de la Mairie et des Services Techniques.

1.2) **Question** : Quelle est la composition de la commission des permis de construire ?

Réponse : Elle comprend, en plus de Monsieur le Maire, 6 élus, la directrice des Services, la responsable de l'Urbanisme, la directrice du Cabinet du Maire.
Les demandes de permis de construire passent à l'instruction des services de la ville et des Services extérieurs concernés pendant une durée de 4 mois et, s'il n'y a pas de problèmes, sont examinés par la commission des permis.

1.3) **Question** : Qui, à la Mairie et aux Services Techniques, a dans sa mission le suivi de la réalisation des permis de construire et donc prend en charge les problèmes ou les désordres apportés par les promoteurs ou leurs entreprises ?

Réponse : Ce n'est pas le rôle de la Mairie qui ne fait que vérifier que le permis est conforme à la réglementation prévue dans le PLU. Il peut il y avoir aussi, si nécessaire, un arrêté Municipal de Voirie concernant l'occupation de la voirie et les problèmes de circulation à proximité du chantier.

Quand un projet semble être sensible, Monsieur le Maire peut suggérer au promoteur, s'il ne l'a pas prévu lui-même, d'effectuer un référé préventif pour lequel un périmètre de suivi par un expert judiciaire est défini par le tribunal administratif. C'est cet expert qui fait l'état des bâtiments voisins avant le début du chantier puis au cours de la réalisation sur appel des personnes concernées lors de la constatation de désordres, il propose alors des solutions pour y remédier.

Les Services de la Mairie n'interviennent pas quand il y a constatation de désordres importants au voisinage d'un chantier. Seul Monsieur le Maire est à prévenir pour qu'il intervienne auprès du promoteur immobilier.

1.4) Question : Dans les permis de construire, comment se fait la prise en compte de la présence des eaux souterraines ainsi que les risques éventuels pouvant être alors apportés au voisinage ?

Réponse : Rien n'est mentionné dans le permis de construire, c'est au promoteur et au constructeur de prendre les mesures qui s'imposent et de faire les études nécessaires pour prendre en compte la présence d'eau souterraine à l'endroit où il construit.

Dans ces zones il n'y a pas d'exigences particulières sur la profondeur des fondations, c'est seulement le propriétaire des ouvrages qui doit faire établir des prescriptions particulières pour la construction.

1.5) Question : A ce sujet, où en est la collecte des informations pour établir la carte des eaux souterraines à Viroflay ?

Réponse : Un certain nombre de réponses ont été reçues, Monsieur Delcourt a commencé à préparer une carte de la présence d'eau. Une relance sera faite dans le prochain magazine de Viroflay.

1.6) Question : Fait-on encore les visites de conformité en fin de chantier ? Que se passe-t-il quand on constate une non-conformité ?

Réponse : Elles se faisaient encore il y a 3 ou 4 ans, mais plus maintenant sauf pour des opérations estimées complexes par Monsieur le Maire.

S'il est signalé au Maire une non-conformité par rapport au PLU ou au permis, l'infraction peut être régularisable par une modification du permis de construire ou non régularisable elle est alors signalée au Procureur de la République qui prend une décision sur laquelle Monsieur le Maire ne peut pas intervenir puisqu'il y a indépendance du pouvoir de justice.

1.7) Charte architecturale : Un groupe de travail sur la charte architecturale et paysagère de Viroflay à laquelle l'UUDP participe prépare avec le CAUE 78 cette charte qui devrait être émise dans le premier trimestre de 2019. Elle ne sera pas prescriptive mais seulement incitative.

2) La voirie :

Au niveau des Services Techniques de la Ville il y a eu des changements de personnes.

2-1) Question : Liaison piétonne entre le village et la partie ouest de Viroflay. Le Conseil Syndical du Clos Saint-Vigor a-t-il été approché de nouveau ? Quelles sont les actions envisagées par la Municipalité ? La densification du quartier de la gare Rive-Gauche nécessite vraiment la mise en place d'un tel axe.

Réponse : Le Conseil Syndical du Clos Saint-Vigor n'a pas été relancé par la Municipalité qui a rencontré des incompréhensions vis-à-vis de la solution proposée par la Mairie. Elle espère pouvoir le faire prochainement et proposer à la copropriété une convention de mise à disposition du terrain nécessaire pour réaliser la liaison piétonne le long de la voie ferrée.

2-2) Question : Création de nouvelles sentes, en particulier dans les nouveaux îlots.

Réponse : Du côté Rive-Droite, il existe un certain nombre de sentes permettant une circulation apaisée pour les piétons. Cela est plus difficile sur la Rive-Gauche.

Pour l'îlot des Réservoirs, la servitude de passage pour les piétons le long des maisons Kaufman & Braud sera maintenue avec l'escalier de descente vers la RD10.

Pour l'îlot de la Patte d'Oie, il pourra être envisagé une liaison piétonne entre la RD10 et l'avenue Louvois à proximité des « 6 ponts ».

Pour l'îlot de la Place de la fête, un bureau d'études travaille sur la faisabilité de l'aménagement de la place elle-même puis les études sur les constructions possibles dans la partie haute du parc de Bon Repos commenceront en 2019. Par ailleurs, un cheminement piétonnier a été réalisé entre l'EHPAD et la résidence des Cèdres, il pourra être prolongé ultérieurement vers le Clos saint-Vigor ; un cheminement piéton sera maintenu dans le parc de Bon Repos. Enfin, une piste cyclable sécurisée sera mise en place le long de l'avenue de Versailles en bordure du parc de Bon-Repos.

2-3) Question : Aménagement de la visibilité et du périmètre des zones 30 et des zones de rencontre.

Réponse : Monsieur le Maire est d'accord pour améliorer, si nécessaire, la cohérence des rues en limitation de vitesse à 30km/h, l'UUDP lui fera une proposition.

Pour les zones de rencontre à 20km/h, l'UUDP reconnaît que celle de la place de la gare RD est bien signalée mais que celle de la place de Verdun l'est beaucoup moins et des personnes se demandent toujours si elles ont le droit d'être au milieu de la chaussée. Pour celle de l'école du Côteau, des aménagements ont été effectués pour éviter le stationnement des véhicules qui doivent respecter le « plan Vigipirate », cependant, des véhicules s'arrêtent sur la piste cyclable et coupent la visibilité aux conducteurs venant de la rue Gabriel Péri, ce qui s'avère très dangereux.

Par ailleurs, Monsieur de Heulme indique qu'il souhaite supprimer un certain nombre de « STOP » que la majorité des conducteurs ne respectent pas, la priorité à droite sera alors la règle.

2-4) Question : Disponibilité des enregistrements des radars pédagogiques.

Réponse : Il y a un gros problème de fiabilité des mesures du Radar qui a été découvert lors des mesures effectuées rue Pierre Grenier et qui n'a pas trouvé de solution. Les relevés du radar pédagogique sont donc abandonnés pour l'instant. L'UUDP fait remarquer que la simple installation d'un radar est pourtant efficace pour limiter la vitesse de beaucoup de conducteurs.

2-5) Question : Point sur l'éclairage des rues :

*Réponses aux demandes de viroflaysiens concernant la lumière trop puissante des LED.

*La diminution de l'éclairage après minuit n'est pas ressentie au passage dans les rues.

Réponse : Le remplacement de l'éclairage des rues par des LED est en cours et se terminera en 2019. Il y a effectivement des problèmes avec certains déflecteurs qui devront être adaptés aux nouvelles lampes qui sont actuellement en cours d'évolution.

Les baisses d'éclairage par rapport à l'éclairage maximal se font lors de la pose des lampes, elles étaient de 80% à la tombée du jour et de 50% après 23h, elles sont devenues 60% et 40%, en fait cela a peu d'importance puisque les LED consomment très peu d'électricité.

2-6) Question : L'encombrement des trottoirs devant les magasins :

La place laissée disponible pour les piétons est parfois bien réduite et a déjà causé des accidents de personnes. Les commerçants ont-ils tous des autorisations ? Quels sont les contrôles ?

Réponse : Une convention municipale nouvelle avec les tarifs d'occupation est en train de se faire signer par les commerçants intéressés. Elle entrera en vigueur le

01 janvier 2019 avec contrôle effectué par les ASVP (Agents de Surveillance de la Voie Publique) Il faut noter que le Marché U est en procès avec sa copropriété pour utilisation abusive du trottoir qui appartient à la copropriété, s'il y a médiation, la municipalité s'intégrera dans le processus. Il est à noter qu'il n'y a pas de problème avec Franprix.

2-7) Question : Contrairement à ce que laissait entendre, entre autres, la mise en place du PLU, il y a de plus en plus de véhicules dans Viroflay donc la circulation et surtout le stationnement y sont de plus en plus problématiques.

Il semble que peu de véhicules ayant la possibilité de se garer dans les propriétés le fassent et qu'un grand nombre de garages ont été transformés en pièces à vivre. Quel est le moyen d'action de la Mairie pour éviter cet état de fait ? Quel est le bilan de l'aide financière à l'agrandissement des portails ?

Réponse : La mairie n'a aucun moyen d'action possible si ce n'est de signaler la modification d'usage des garages à l'administration fiscale quand elle est connue. Actuellement certains notaires sont plus regardants lors de la vente de bien. Sur les sept dernières années une cinquantaine de portails ont été élargis à Viroflay.

2-8) Question : Quelles sont les actions de la Police Municipale sur les infractions au stationnement dans les rues de Viroflay ?

Réponse : Elle verbalise, cependant il peut il y avoir des tolérances quand il y a des travaux importants dans le quartier. Pour des stationnements gênants ou récurrents, il peut être fait appel à la police municipale. Elle est complétée par 3 ASVP qui règlent les entrées et sorties d'écoles ainsi que les stationnements payants et gênants.

3) Antennes-relais :

Question : Pour les nouvelles antennes-relais de téléphonie mobile, la Mairie reçoit-elle toujours des demandes de travaux ?

Réponse : Monsieur le Maire rappelle que Madame Huard a pour consigne de faire suivre au Président de l'UUDP les demandes qui pourraient être faites par les opérateurs de téléphonie mobile.

Monsieur le Maire indique qu'il a refusé une demande de SFR pour installer une antenne relais sur l'immeuble de la bibliothèque.

4) Propreté de Viroflay :

Question : Pour compléter le passage du camion-balayeuse qui est sans effet sur les débris coincés sous les véhicules, la ville envisage-t-elle l'achat d'aspirateurs du type Glutton ? Quelle est la fréquence et le périmètre du « nettoyage manuel » ?

Réponse : Monsieur le Maire indique que le contrat avec Nicolin demande un certain niveau de propreté. Il estime que les soufflettes sont, en principe, suffisamment efficaces pour retirer les déchets coincés sous les véhicules. Les dernières soufflettes sont électriques, moins lourdes, plus maniables donc plus efficaces. Il ne voit pas ce que pourrait apporter de plus les aspirateurs de type Glouton.

Le stationnement alterné par quinzaine est assez utile, il permet de nettoyer successivement les deux côtés des rues

Un superviseur de l'entreprise passe régulièrement pour constater la propreté, il peut être amené à faire des nettoyages manuels.

5) Pelouse synthétique du stade :

Question : Quelle est l'opinion de la Municipalité vis-à-vis des dangers sanitaires auxquels sont soumis les utilisateurs du stade de foot de Viroflay en pelouse synthétique comportant des petites billes de pneus recyclés.

Réponse : Monsieur le Maire se base sur le rapport de l'étude de l'ANSES qui considère que le risque sanitaire est négligeable, mais invite à se laver au moins les mains après les matches sur ce type de pelouse.

6) La fibre optique :

Question : Pouvez-vous nous donner le plan d'installation de la fibre optique dans Viroflay avec le positionnement des armoires de répartition ainsi que le planning prévu ?

Réponse : Le câble principal arrivera de Vélizy. Les implantations des armoires sont définies, leur équipement est prévu dans un deuxième temps. Il sera terminé fin 2020. Ensuite un délai de 3 mois est prévu pour la prospection des autres opérateurs.

Une réunion publique avec les acteurs d'Orange est prévue le 19 février prochain.

7) La piscine :

Après le classement des offres pour la démolition de la piscine actuelle, la reconstruction et l'exploitation de la nouvelle piscine, les dernières mises au point sont en cours. Cela permettra, dans quelques mois d'obtenir l'accord du Conseil Municipal. Ensuite, il faudra 2 ans pour la réalisation de la piscine, s'il n'y a pas de recours sur le projet. On arrive donc à une mise en service de la piscine au début de 2021.